

REPOSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. RAPHAËL CIOCCHI, DEPUTE (PS), INTITULEE "LA POSTE – REGROUPEMENT DES SITES DE FORMATION A DELEMONT. QUEL AVENIR POUR LES PLACES D'APPRENTISSAGE DANS NOTRE REGION ? » (N°2962)

La distribution du courrier est organisée au sein de la Poste par région. Celle de Delémont comprend l'Ajoie, le district de Delémont et celui de Moutier, jusqu'à Tavannes. Cette unité compte environ 160 logisticien-e-s (nommé-e-s anciennement facteur-trice-s) pour 141 EPT.

Actuellement, trois centres de formation sont actifs au sein de la région Delémont et encadrent 16 apprenti-e-s : 8 à Delémont, 5 à Porrentruy et 3 à Moutier. La Poste a décidé, en octobre dernier et sans en informer les services de la République et Canton du Jura concernés, de regrouper progressivement ses sites de formation à Delémont. Les apprenti-e-s qui ont commencé leur formation à Moutier et Porrentruy pourront l'y finir, mais il n'y aura plus de nouveaux recrutements dans ces deux villes. A l'avenir, le centre de Delémont comptera 9 apprenti-e-s, soit 3 par année au lieu de 5 actuellement pour les trois centres.

Dès que l'information a été connue, le chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (SFO) a personnellement rencontré le responsable de la région Delémont de Postmail (unité de distribution de Poste CH SA) pour lui faire part de l'importance que le canton du Jura accorde au maintien des places de formation professionnelle. La Poste justifie ce regroupement et cette diminution du nombre d'apprenti-e-s par la baisse du volume de travail de distribution du courrier (-3,5% par an actuellement) et la volonté d'améliorer la formation en centralisant les postes de formateur-trice-s. Selon son responsable, le nombre de personnes engagées pour distribuer le courrier va diminuer et former trop d'apprenti-e-s risque de poser des problèmes d'emploi. Quant à augmenter le nombre d'apprenti-e-s à Delémont, il affirme que cela soit rendu impossible par les directives internes qui limitent le nombre de personnes en formation à 9 par site.

Le Gouvernement jurassien considère que les entreprises publiques, bien qu'autonomes dans leur politique de recrutement, doivent continuer de soutenir et de participer activement à la formation professionnelle initiale. Il estime que l'apprentissage de logisticien ne doit pas être considéré du seul point de vue des possibilités d'emploi à la Poste, mais également comme un tremplin vers d'autres activités ou autres formations complémentaires. Pour cela, il est résolu à intervenir auprès des responsables de la Régie pour appeler celle-ci à assumer les responsabilités sociales qui lui incombent en matière de formation. Il note cependant que la Poste, comme n'importe quelle entreprise formatrice, est libre de fixer le nombre d'apprenti-e-s qu'elle engage.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées.

Le Gouvernement était-il au courant de ce regroupement prévu pour 2019 et concernant les sites de formation RDC Delémont ?

Aucune communication officielle n'a été faite par la Poste, qui s'est contentée de retirer sur son site web l'offre de places d'apprentissage à Moutier et Porrentruy et d'informer ses formateur-trice-s en entreprise. Aucune information particulière n'a été adressée aux partenaires de la Poste (écoles professionnelles, services cantonaux) en matière de formation.

Le Gouvernement est-il intervenu auprès de la Poste afin que cette mesure de regroupement ne soit pas mise en œuvre ?

Dès qu'il a pris connaissance de cette décision, le SFO a pris contact avec les responsables de la Poste pour en connaître les raisons et pouvoir donner au Gouvernement toutes les informations utiles. Considérant ces informations, le Gouvernement a décidé d'adresser un courrier à la direction de l'unité « distribution du courrier » de la Poste. Il y relevait entre autres sa volonté d'augmenter le nombre de places d'apprentissage et le rôle que les entreprises formatrices devaient y jouer. En tant que partenaire privilégié de l'Etat, notamment dans le domaine des transports, la Poste y est interpellée pour accomplir ces tâches formatives avec une volonté déterminée. Il demandait enfin de ne pas prêter les régions dites périphériques au profit des centres urbains.

Le Gouvernement jurassien a-t-il connaissance d'autres mesures affectant la formation et/ou le nombre d'apprenti-e-s de la Poste dans notre région ? Cas échéant, comment a-t-il réagi ?

Il est probable que l'unité « réseau postal » qui forme des apprenti-e-s « gestionnaires du commerce de détail » diminue également le nombre de personnes en formation dans les années à venir, en lien avec la diminution du nombre d'offices de poste. Du côté de PostLogistic (distribution des colis), il n'est pas prévu de diminuer le nombre d'apprenti-e-s à Delémont (actuellement 2 par année). Pour le reste, le Gouvernement n'a pas connaissance d'autres mesures touchant le nombre de places d'apprentissage au sein de la Poste dans notre région. Il prendra les initiatives supplémentaires qui s'imposent, telle qu'une rencontre avec la direction de l'unité, si la situation le justifie.

Delémont, le 19 décembre 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt